

## **PLAN LOCAL DE SECURITE POUR LA VILLE DE DIFFERDANGE**



**Document de presse**  
Document de synthèse

## L'OBJECTIF DU PLAN LOCAL DE SECURITE (PLS)

Le présent Plan Local de Sécurité (PLS) a pour objectif d'établir un diagnostic de sécurité pour la Ville de Differdange et de définir des actions communes entre les autorités locales, la Police grand-ducale et les partenaires associés afin d'assurer au mieux la sécurité des citoyens et citoyennes et de mettre en place des mesures préventives pour éviter une détérioration de la sécurité publique.

Les mesures devront être concrètes, bien localisées, créant un partenariat clairement identifié, comportant un plan d'action et un calendrier d'exécution (à déterminer par le comité de pilotage). Elles pourront être à court, à moyen ou à long terme. Il importe que certaines actions soient immédiatement visibles afin d'afficher l'efficacité du partenariat au regard de la population.

## LA BASE LEGALE DU PLS

La base légale organisant les relations de la police avec les autorités communales et l'organisation communale de l'ordre public est retenue dans les articles de lois et règlements suivants :

- **Article 38 de la loi modifiée du 18 juillet 2018** sur la Police grand-ducale (Mémorial A621 du 28 juillet 2018).
- **Règlement grand-ducal du 25 juillet 2018** fixant les modalités de fonctionnement du comité de concertation régional et du comité de prévention communal (Mémorial A625 du 28 juillet 2018).
- **Articles 28, 29, 58, 67, 68, 71, 73, 97 et 99 de la loi communale du 13 décembre 1988** (Mémorial A-N° 64 du 13 décembre 1988).
- **Article 5, paragraphe 3 de la loi du 6 juillet 2004** concernant la réglementation de la circulation sur toutes voies publiques (Mémorial A-N° 134 du 28 juillet 2004).

## LE CADRE DU PLAN LOCAL DE SECURITE ETABLI POUR LA VILLE DE DIFFERDANGE

**Le territoire :** La Ville de Differdange

**Les partenaires :** L'Administration Communale de la Ville de Differdange ;  
La Police grand-ducale ;  
L'association Judiff a.s.b.l.  
Le service « Outreach Youthwork »  
Le service Streetwork CollecDiff  
L'association Phoenix a.s.b.l.

## **La mise en application, le suivi et l'évaluation**

Un échéancier des mesures à mettre en place a été élaboré (voir fichier Excel annexé). La mise en pratique sera suivie par le comité de pilotage tandis que l'évaluation du PLS se fera au sein du comité d'évaluation de la Ville de Differdange.

### **L'échéancier**

Le présent PLS prendra effet le 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Une première évaluation des mesures proposées sera réalisée le 1<sup>er</sup> octobre 2023. Une évaluation finale des mesures du présent PLS sera réalisée le 1<sup>er</sup> octobre 2024.

### **Le comité de pilotage**

Le comité de pilotage est composé de membres du conseil échevinal, du personnel de la Ville de Differdange, de membres du corps de la Police grand-ducale et de membres des partenaires.

### **Le comité d'évaluation**

Le comité d'évaluation a comme tâche de réaliser l'évaluation de la mise en œuvre des mesures proposées dans le présent PLS. Les membres de ce comité ne sont pas directement concernés par la mise en œuvre des mesures incluses dans ce plan.

## **REFLEXIONS GENERALES**

### **FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE ET REDUIRE LA DELINQUANCE**

Le renforcement de la cohésion sociale dans une ville qui se situe dans un contexte socio-économique difficile (voir plus bas) est un grand défi pour les décideurs politiques et les acteurs du terrain. A cela s'ajoute le vécu subjectif d'une grande insécurité à certains endroits de la ville qui est d'une ampleur à prendre au sérieux.

La délinquance plus fréquente à certains endroits bien identifiés (« hot spots ») n'est pas à négliger et il est de la volonté politique de ne pas tolérer des zones de non-droit sur le territoire de la ville. Les méthodes et la méthodologie pour aller à l'encontre d'activités malveillantes et troublantes peuvent provenir d'approches différentes que nous identifions comme suit :

- L'établissement d'un état des lieux
- La prévention

- La répression
- La participation citoyenne
- L'urbanisme
- Les solutions techniques
- Le travail en réseau
- La co-responsabilité
- La création d'un environnement attrayant

L'efficacité de ces mesures dépendra du degré de concertation, de la mise en commun et des apports de chacun et de la coordination de leur mise en place. Le PLS est notamment l'instrument de prédilection pour la réalisation de ces approches en partenariat.

Ces efforts communs visent à produire des résultats positifs à court, moyen et à long terme. Il s'agit d'aller à l'encontre de toute une série de déviations qui sont constatées au jour le jour par les acteurs du terrain à savoir les agents de police, les agents municipaux, les travailleurs sociaux, les visiteurs en question (p.ex. parc Gerlache), les habitants et les commerçants. La liste des constats est longue, à savoir :

- Consommation et abus de substances illicites
- Trafic de substances illicites
- Nuisances sonores
- Vandalisme
- Vols
- Agressions
- Insalubrité
- Alentours peu attrayants

Des conséquences directes et indirectes se font sentir au fur et à mesure, notamment :

- Le risque accru de dérive sociale
- Les sentiments d'insécurité
- La non-fréquentation de lieux
- Les commerces fermés
- Les logements précaires

Les espaces publics doivent cependant représenter des endroits qui pouvant être fréquentés sans préoccupation, sans angoisses mais également sans préjugés. Les espaces publics sont pour la majorité du temps des endroits de :

- Détente
- Rencontre
- Loisir
- Jeux

Ceci pour tous les citoyens et citoyennes indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur race, de leur origine ethnique, de leur religion ou de leurs convictions, de leur orientation sexuelle ou de leur handicap. Ces critères devront dorénavant être applicables 24h/24 et 7j/7. Le PLS s'efforcera de leur mise en application.

## **DIAGNOSTIC DE SECURITE DE LA VILLE DE DIFFERDANGE**

La Ville de Differdange se compose des localités de Differdange, d'Oberkorn, de Niederkorn et de Lasauvage. Le diagnostic de sécurité se base sur une cartographie de la délinquance, établie par la Police grand-ducale. Elle permet d'analyser objectivement la situation de sécurité à Differdange et prend également en compte l'évolution de la délinquance par rapport aux années précédentes. des agents de la Police grand-ducale de Differdange. Cette analyse présente un constat objectif de la situation de sécurité à Differdange et prend également en compte l'évolution par rapport aux années précédentes.

De plus, des sondages non représentatifs sur le sentiment de sécurité auprès de la population ont été réalisées qui reflètent plutôt la sécurité subjective à des endroits précis, dont le parc Gerlache.

Les diagnostics, objectif et subjectif, permettent d'établir le plan local de sécurité en définissant des actions concrètes en vue d'améliorer la situation décrite au préalable.

## **L'INDICE SOCIO-ECONOMIQUE DE DIFFERDANGE**

L'indice socio-économique est établi par le STATEC et est publié dans un rapport quinquennal, le dernier datant de 2017 (Bulletin Statec n°2/2017 Indice socio-économique).

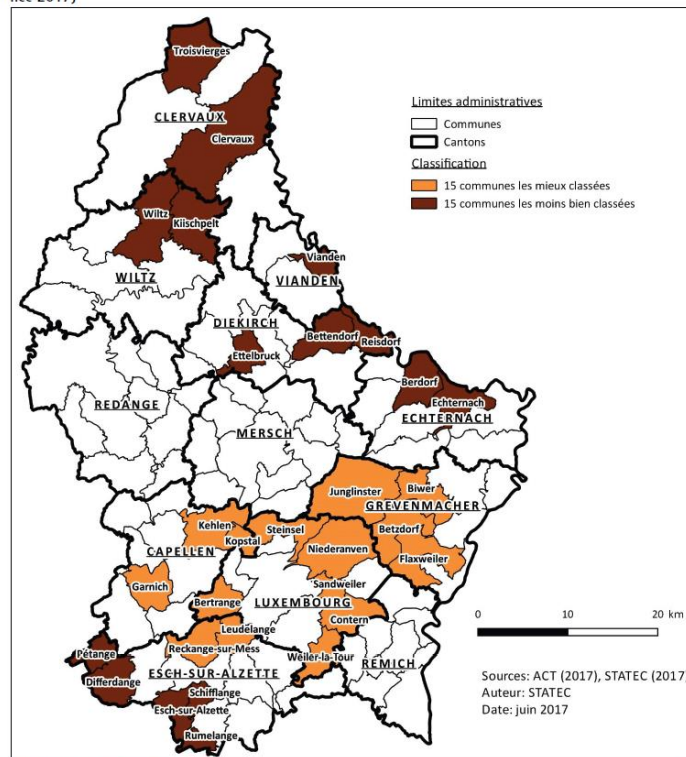
L'indice socio-économique est calculé sur base de cinq indicateurs sociaux et économiques qui sont les suivants :

- La part (%) des familles monoparentales dans la commune
- La part (%) des personnes qui bénéficient du revenu d'inclusion social (REVIS) dans la commune
- Le taux de chômage (%) au sein de la commune
- La part (%) des professions CIP de « bas niveau » dans la commune
- Le salaire médian (€) au sein de la commune

Ces cinq indicateurs sont cumulés et en résulte un indice socio-économique qui se situe entre 0 et 1, une valeur élevée indiquant un indice moins favorable. Differdange se situe parmi les 15 communes les moins favorables affichant un indice socio-économique entre 0,7 et 0,9.



Carte 10 : Communes ayant l'indice socio-économique les plus faibles respectivement les plus élevés (année 2017)



Bulletin du STATEC n° 2-17

27

## LES PARTENAIRES DU PLS

### LA POLICE GRAND-DUCALE DE DIFFERDANGE

La Police grand-ducale joue un rôle primordial dans la mise en œuvre du PLS dans la commune de Differdange, aussi bien au niveau préventif que répressif.

Ainsi, au niveau préventif, la police organisera notamment des campagnes de sensibilisation à l'attention des jeunes dans les écoles fondamentales et secondaires afin de prévenir le passage à l'acte de ces derniers. En outre, la camionnette de prévention sera présente au forum de la population afin de répondre aux éventuelles questions des habitants.

D'autres actions engloberont l'organisation de séances thématiques pour les seniors et la distribution de flyers relatifs aux missions de la police et à leurs possibilités d'intervention en cas d'urgence.

Enfin, aussi bien au niveau préventif que répressif, une visibilité policière accrue dans les zones sensibles de la commune permettra de réduire le sentiment d'insécurité des habitants et visera également la lutte contre la criminalité dans son ensemble.

### LES MISSIONS DES AGENTS MUNICIPAUX

Les missions des agents municipaux sont multiples et leurs interventions sont un pilier important dans la mise en pratique du PLS. Le contrôle, les verbalisations, le contact avec les citoyens constituent les activités principales des agents municipaux. Ils/elles interviennent aussi bien au niveau répressif qu'au

niveau préventif. Leur présence régulière dans les divers quartiers de Differdange leur permet de faire des observations ciblées par rapport à la sécurité et la salubrité dans la ville. Des échanges concertés avec les services sociaux permet d'intervenir par rapport à des situations de sans-abrisme ou d'insalubrité.

Avec l'entrée en vigueur de la loi du 27 juillet 2022 relative aux sanctions administratives communales et à l'élargissement des compétences des agents municipaux, les missions et compétences des agents municipaux ont été nettement élargies et ces dispositions faciliteront considérablement leur travail futur. Après accomplissement d'une série de formations les agents municipaux seront habilités d'exécuter 17 missions supplémentaires qui leurs sont attribuées par le conseil communal (voir sous : <https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2022/07/27/a400/jo>)

### **LE SERVICE STREETWORK « CollecDiff »**

Fin 2021, la Ville de Differdange en collaboration avec l'Office social de Differdange a lancé un appel à projets pour implanter un service streetwork afin de rencontrer la population en risque de dérive sociale, notamment autour du Parc Gerlache, pour connaître leurs soucis et leurs attentes afin de pouvoir leur offrir des perspectives et alternatives au lieu d'une consommation et d'un abus de substances illicites.

Le suivi individuel des personnes en situation de précarité par les travailleurs sociaux de « CollecDiff » est une grande plus-value pour le travail social à Differdange. Il soulage les autres services sociaux, comme p.ex. l'Office social, qui n'ont pas les ressources nécessaires pour agir sur le champ. De plus, ils agissent rarement sur le terrain et la réponse administrative ou sociale peut être lente et décourageante pour les personnes recherchant de l'aide. Ces derniers manquent souvent de structure dans leur vie et il arrive que les délais et rendez-vous ne sont pas respectés. Les travailleurs sociaux en contact direct avec les gens, réussissent à motiver les personnes en question pour faire les démarches nécessaires pour faire valoir leurs droits et les accompagnent auprès des instances. En conséquence une nette amélioration de la situation des bénéficiaires a déjà été constatée.

Une collaboration étroite avec le service « Outreach Youth Work », un service de la Judiff a.s.b.l. (gestionnaire de quatre maisons des jeunes à Differdange), qui cible spécialement les jeunes et jeunes adultes qui sont décrocheurs scolaires ou en situation de détresse, a été entamée et des démarches en commun se font régulièrement.

A part le suivi individuel, le « CollecDiff » organise également des activités ciblées de prévention, comme p.ex. le parcours préventif sur la consommation de drogues, ou bien des activités de loisir pour les jeunes qui visitent le parc.

## **LE SERVICE « OUTREACH YOUTHWORK »**

Le concept de l'« Outreach Youthwork » est un concept qui a débuté lors d'un projet pilote mis en place par la DLJ (Daachverband vun de Lëtzebuenger Jugendstrukturen) et d'un travail collectif entre différents acteurs issus du secteur de la jeunesse.

Le but central de l'« Outreach Youthwork » est d'atteindre les jeunes de 16 à 26 ans qui sont déconnectés du système scolaire ou du monde du travail et qui de ce fait encourent le risque de l'exclusion sociale. En établissant un lien direct avec eux, le travailleur social a plus de marge pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes en question et peut ainsi proposer un appui ou un accompagnement social, éducatif et professionnel pour eux. Contrairement à d'autres structures en place, le concept de « Outreach Youthwork » dispose de plus de flexibilité et réussit mieux à atteindre ces jeunes.

Une collaboration étroite entre les acteurs du terrain (streetwork, département jeunesse de la commune) s'est mise en place pour accompagner au mieux les jeunes en inactivité voire en difficultés.

Les jeunes fréquentent régulièrement l'espace public car ceci leur permet de se soustraire au contrôle parental, la surveillance à l'école et toute autre autorité pour des moments d'évasion. Les places publiques offrent un espace accessible à tous où ils peuvent se sentir libres. Les endroits que les jeunes fréquentent le plus souvent, sont bien identifiés et aident les intervenants de cibler leurs actions.

## **L'ASSOCIATION PHOENIX ASBL**

L'association Phoenix asbl est depuis peu installée à Oberkorn. Elle est active aussi bien dans le volet de la prévention que dans les domaines thérapeutique et pédagogique. La prévention et la pédagogie s'adressent principalement aux intervenants de première ligne, comme les enseignante-e-s, les éducateurs/-trices, les agents de police, les soignants et les travailleurs sociaux qui sont, tous, confrontés et exposés à des comportements de violence.

L'association propose aux jeunes des actions thérapeutiques sous différentes formes aux jeunes pour remédier à des comportements de violence récurrents. Elle intervient auprès des familles pour y apporter une assistance psychique, sociale et/ou éducative.

Voir aussi sous : [www.anti-gewalt.lu](http://www.anti-gewalt.lu)

## **L'ACTIVATION DES JEUNES PAR LA FORMATION ET L'EMPLOI**



Les jeunes en situation d'exclusion sociale et d'inactivité scolaire ou professionnelle sont particulièrement vulnérables. Ils ont des difficultés à fréquenter les endroits et structures avec une offre plus structurée (p.ex. Maison des Jeunes) et n'arrivent pas respectivement ne veulent pas franchir certaines étapes administratives qui favoriseraient leur insertion professionnelle. Une inscription à l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) avec un stage de trois mois avant de pouvoir profiter des mesures qui leurs sont destinées reste une barrière infranchissable qui les éloigne encore plus du marché de l'emploi.

L'administration communale de Differdange avec son département social, incluant le Job Center et le département jeunesse, en collaboration avec le « Outreach Youthwork » et le service streetwork « CollecDiff », sont en train d'élaborer un projet d'insertion professionnelle bas seuil qui essaiera de faciliter l'activation des jeunes par des mesures dans lesquelles les démarches et barrières administratives font défaut en un premier temps et qui pourront être entamées dès que les personnes seront intégrées dans une activité professionnelle respectivement une formation qualifiante.

## **LA PARTICIPATION CITOYENNE**

La participation citoyenne est un outil qui vise à intégrer les avis, les opinions, les soucis des citoyens et citoyennes concernant le développement de leurs quartiers respectifs en vue de mieux organiser le vivre ensemble et d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers. Cette démarche « bottom up » s'appliquera dorénavant de façon systématique dans la planification des espaces urbains et publics.

## **EXEMPLES CONCRETS DE PARTICIPATION CITOYENNE**

### **Le premier « Biergerforum » sur le Parc Gerlache**

Le samedi, 4 juin 2022, le premier forum des citoyens sur la situation du Parc Gerlache a eu lieu dans la Maison moderne et sur le parvis devant le parc. Un dépliant à ce sujet a été distribué aux ménages et aux commerces qui longent le parc. Dans une ambiance décontractée, les citoyens et citoyennes ont pu donner, dans le cadre d'ateliers en trois étapes, leur avis sur le parc. Dans une première étape, les participants ont pu exprimer leurs frustrations, dans une deuxième étape formuler leurs désirs et attentes par rapport à la situation du parc et dans une troisième étape, ils ont confronté leurs attentes à une approche réaliste et à des actions réalisables. La Police grand-ducale était également sur place avec leur camionnette de prévention.

Après analyse des différents témoignages, les résultats seront publiés et un plan pour la mise en pratique d'actions ciblées sera établi. Comme une partie des groupes cibles n'a pas pu être atteinte, des formes alternatives de participation sont envisagées.

### **La place aux jeunes**

Une autre démarche participative est en train de se réaliser pour identifier une place dédiée aux jeunes où ils pourront être à l'aise sans qu'ils ne doivent se soucier des éventuelles nuisances qu'ils pourraient causer.

Une équipe, se composant de personnel communal (service technique, département jeunesse, département social), du service streetwork et des maisons des jeunes s'est informée auprès d'autres communes (Esch-sur-Alzette et Dudelange) qui disposent déjà d'une telle place sur l'équipement et le fonctionnement. En résumé, il peut être retenu que l'équipement de ces places est très rudimentaire et que le fonctionnement se fait sous l'égide des services jeunesse respectifs. Les places ont été définies en étroite collaboration avec les jeunes.

### **Le management de quartier – une maison de quartier**

Il y a lieu de réfléchir sur la mise en place de ce qu'on appelle la gestion du quartier par un gestionnaire du quartier qui connaît bien les lieux et les soucis et ceci dans le cadre d'une maison de quartier. De tels modèles existent dans diverses villes européennes voire luxembourgeoises et démontrent que le vivre ensemble peut être réalisé par une démarche « bottom up » en intégrant les gens du quartier à la recherche de solutions pour les problèmes existants.

### **L'URBANISME**

La Ville de Differdange est en train d'acquérir des bâtiments autour du parc Gerlache pour y attirer des commerces attrayants afin de redynamiser le centre-ville et de revaloriser l'aspect esthétique des alentours du parc Gerlache. En plus, le parc est rendu plus attractif par la mise en place de mobilier urbain et de jeux de loisirs et de sports.

D'autres idées pour rendre les espaces publics plus attractifs ont été suggérées dans le cadre du « Biergerforum » et pourront se concrétiser dans un futur proche.

### **LES SOLUTIONS TECHNIQUES**

#### **L'ILLUMINATION – SITUATION ACTUELLE ET FUTURE**

Une meilleure illumination du Parc Gerlache a été installée pour éviter des coins sombres. Ainsi la sécurité objective et subjective a pu être augmentée. Les effets de cette nouvelle illumination devront être évalués et en cas de besoin les installations devront être adaptées en fonction des résultats. D'autres espaces publics pourront également profiter d'une meilleure illumination.

#### **L'INSTALLATION DE CAMERAS**

La surveillance des espaces publics au Parc Gerlache et des alentours est un sujet qui a engendré de nombreux débats depuis que les problèmes de sécurité se sont multipliés. Actuellement, l'accord pour installer de telles caméras fait défaut. D'autre part, l'efficacité d'une telle mesure est mise en question par certains acteurs. La volonté politique communale est cependant en faveur de cette démarche, pour le cas où l'accord se concrétiserait.

## **LE TRAVAIL EN RESEAU**

La démarche pour l'élaboration d'un plan de sécurité démontre les avantages d'un travail en réseau et d'une collaboration étroite des acteurs du terrain pour aborder un sujet d'une grande complexité. Les solutions sont également complexes et nécessitent un bon équilibre entre la répression et la prévention, entre les mesures sociales et les mesures techniques. Les différents groupes cibles ont des intérêts différents, parfois opposés et il s'agit de lancer le dialogue et les échanges à divers niveaux.

Les acteurs du terrain agissent en pleine connaissance de cause et en respect de leurs missions et de leurs groupes cibles. Il est évident que la Police Grand-Ducale et les responsables communaux agissent dans le cadre de leurs missions légales alors que la mission d'autres acteurs s'adresse spécifiquement à des populations en précarité.

Il importe de regrouper les efforts qui sont faits tous les jours et de les concerter afin d'éviter du double-emploi respectivement des actions contradictoires. Ce travail en réseau existe déjà et est en train de se développer davantage, tout en permettant à chacun de garder son identité en relation avec ses missions.

## **LA CO-RESPONSABILITE**

La sécurité, le bien-être et le vivre-ensemble ne peuvent dépendre uniquement de la responsabilité des instances publiques, mais doivent être à charge de tous les citoyens et citoyennes.

Dans cet ordre d'idées, la bourgmestre et un commissaire en chef de la Police grand-ducale de Differdange ont rencontré tous les gérants ou gérantes des cafés à Differdange pour leur demander de prendre leurs responsabilités par rapport aux nuisances sonores émises par leurs clients et clientes surtout dans les soirées et de veiller à la salubrité des trottoirs et alentours des cafés. Ces incommodités et troubles étaient déjà à l'origine de sanctions envers les cafetiers, notamment par la réduction et la limitation, voire interdiction de nuits blanches dans certains endroits. Aussi certaines autorisations d'installer une terrasse ont été annulées.

## **CONCLUSIONS**

Le PLS est non seulement un instrument de travail d'une grande utilité pour la Ville de Differdange, mais constitue également une démarche commune regroupant les acteurs spécialisés du terrain avec des missions différentes et des populations cibles spécifiques au niveau local.

La démarche pour la réalisation du PLS s'est réalisée en connaissance de cause des problèmes actuels et en parfait respect mutuel entre les acteurs participants. Le PLS avec son plan d'action intégré, sera la ligne de conduite pour les mois et années à venir tout en sachant, que pour certaines actions, il faudra se laisser le temps nécessaire pour la mise en confiance des populations cibles pour évaluer les résultats à moyen et à long terme.